

ville, notaires, pour une copie faite à la demande du surintendant de l'Aqueduc, du contrat passé entre la municipalité de de Lorimier et la "Montreal Water & Power Co."

Renvoyé à la Commission de l'Aqueduc.

9.—Soumise une opinion des avocats de la Ville re lettre de M. C. L. Scofield, gérant de la "Canadian Fire Underwriters Association," au sujet de la requête de la compagnie Eveleigh qui demande que l'on pose des tuyaux de plus grosse dimension et des bornes-fontaines additionnelles, dans le voisinage de leur nouvelle manufacture, située sur les rues du Collège et Richelieu, quartier Saint-Henri.

Résolu: De renvoyer cette opinion aux départements de l'Aqueduc et des Incendies avec prière de constater si les tuyaux à eau des rues du Collège et Richelieu sont suffisants en cas d'incendie, et s'il y a plus de 500 pieds entre la manufacture de la compagnie Eveleigh et les bornes-fontaines desdites rues du Collège et Richelieu.

10.—Soumise une communication du chef de Police et du greffier de la Cour du Recorder au sujet du paiement d'un montant de \$12.50 à M. Omer Diotte qui a dénoncé à la police une violation de la loi des licences.

Renvoyée aux avocats de la Ville avec prière d'aviser la Commission à ce sujet.

11.—Soumise une opinion des avocats de la Ville recommandant de régler pour \$300.00 la réclamation de Sidney O'Reilly, qui demande \$3,000.00 de dommages pour une chute sur le trottoir, rue St-Antoine, à l'angle de la rue Ste-Marguerite.

Résolu: De recommander le règlement de ladite réclamation, suivant la suggestion des avocats de la Ville, ladite somme de \$300 devant être imputée au fonds de réserve.

12.—Soumis le rapport mensuel du commis préposé aux saisies-arrests re saisies contre les employés municipaux.

Déposé aux archives.

13.—Soumise une lettre de l'avocat en chef de la Ville recommandant que, conformément aux amendements de la charte, amendements adoptés à la dernière session de la Législature, un montant de \$250.00 soit payé à M. David R. McCord, pour ses honoraires et déboursés comme avocat des propriétaires qui ont contesté le rôle pour l'expropriation de la rue Mackay, quartier St-André.

Résolu: De recommander au Conseil de payer à M. McCord ledit montant de \$250, suivant la loi; ledit montant devant être imputé au fonds de réserve.

14.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie, recommandant de continuer un trottoir en ciment du côté Ouest de la rue Laporte, à partir de la place Guay jusqu'à la rue St-Antoine, au coût de \$1,260, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

Résolu: De souscrire audit rapport (M. l'échevin L.-A. Lapointe dissident.)

15.—Soumis les tableaux d'assiduité des employés du Département en Loi et des départements des Licences et des Estimateurs pour le mois de juin.

Déposés aux archives.

16.—Soumis et lus les rapports suivants:

De la Commission de la Voirie:

(a) Demandant un crédit de \$5,000 pour les "noms de rues et les numéros de maisons".

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet que cette Commission regrette de ne pouvoir souscrire audit rapport.

(b) A l'effet de permettre à M. N.-G. Valiquette de construire une soûte à charbon sous le trottoir de la rue St-Timothée, près de la rue Ste-Catherine.

Renvoyé au Contrôleur et aux Estimateurs de la Ville pour qu'ils établissent le montant à payer pour ce privilège.

(c) A l'effet de construire un égout dans l'avenue Papineau, de la rue Gilford à la rue des Carrières, au coût de \$25,000, payable \$17,650 par les propriétaires intéressés et \$7,350 par la Ville.

Le Surintendant de l'Aqueduc ayant été appelé devant cette Commission, déclare, en réponse aux questions que lui pose M. le président, que, d'après ce qu'il a vu sur le plan qui lui a été remis par les fonctionnaires de l'ex-municipalité de de Lorimier, il y a un tuyau de 4" sur le

quest of the superintendent of the Water Works, of the agreement passed between the municipality of deLorimier and the Montreal Water and Power Company.

Referred to the Water Committee.

9.—Submitted an opinion of the City attorneys, re letter of Mr. C. L. Scofield, manager, Canadian Fire Underwriters Association, anent demand made by the Eveleigh Coy. for the laying of larger water pipes and additional hydrants in the vicinity of their new factory situated on College and Richelieu streets, St. Henry ward.

Resolved: That said opinion be referred to the Water department and to the Fire department with a request to state if the water pipes on College and Richelieu streets are sufficient in case of fire and if there is more than 500 feet between the manufacture of the Eveleigh Co. and the hydrants on said College and Richelieu streets.

10.—Submitted a communication from the Chief of Police and from the clerk of the Recorders Court in connection with the payment of \$12.50 to Mr. Omer Diotte who reported to the Police an offence against the license law.

Referred to the City attorneys for direction.

11.—Submitted an opinion from the City attorneys recommending to settle for \$300 the claim of Sidney O'Reilly, for \$3,000 damages owing to a fall on the sidewalk, St. Antoine street, corner St. Marguerite.

Resolved: To recommend that said claim be settled as suggested by the City attorneys. The said sum of \$300 to be charged against the reserve fund.

12.—Submitted the monthly report of the Seizure clerk, re seizures against civic employes.

Filed of record.

13.—Submitted a communication from the chief City attorney, recommending that, in accordance with the amendments to the City charter, adopted at the last session of the Legislature, \$250 be paid to Mr. David R. McCord, for his fees and disbursements as Attorney of the proprietors who contested the roll for expropriation of Mackay street, St. Andrew ward.

Resolved: To recommend to Council that said sum of \$250 be paid to Mr McCord in accordance with the law. The same to be charged against the reserve fund.

Submitted and read a report from the Road Committee, recommending the construction of a cement sidewalk on the West side of Laporte street, from Place Guay to St. Antoine street, at a cost of \$1,260 payable one-half by the City and one-half by the interested proprietors.

Resolved: That said report be approved, (Ald. L. A. Lapointe dissenting.)

15.—Submitted record of attendance for the month of June of employes of the Law, Licence and Assessors departments.

Filed of record.

16.—Submitted and read the following reports:
From the Road Committee.

(a) For an appropriation of \$5,000 for street names and house numbers.

Resolved: To report to Council that this Committee regrets to be unable to concur in said report.

(b) To grant permission to N. G. Valiquette to construct a coal chute under the sidewalk on St. Timothée street, near Ste. Catherine street.

Referred to the City comptroller and City assessors to calculate the amount to be paid for said privilege.

(c) To construct a sewer in Papineau avenue from Gilford to Carrières streets, at a cost of \$25,000 payable \$17,650 by the interested proprietors and \$7,350 by the City.

The superintendent of the Water Works being called before the Committee, stated in reply to questions put to him by the chairman, that from what he has seen by the plan which has been handed to him by the officials of the ex-municipality of de Lorimier, there is a 4" water pipe on